

Département des Hautes-Alpes



Commune de Puy Saint André

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

4-3 : Liste des emplacements réservés

Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du :
18 mai 2017

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :
21 décembre 2017

Le Maire
Pierre LEROY

PLU initial approuvé le 18 janvier 2007

Décembre 2017

PLU approuvé

Auteur : DD / CK



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 impasse du muséum
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

4. REGLEMENT

Liste des Emplacements Réservés

Numéro d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative en m ²
n°1	Espace nécessaire au déneigement (stockage de la neige)	Commune de Puy Saint André	3260
n°2	Aménagement de voirie à Clos du Vas		401
n°3	Création de stationnement en entrée Ouest de Pierre Feu		398
n°4	Aménagement de voirie et stationnement à Pierre Feu		247
n°5	Création de voirie par entrée Est du Chef Lieu		1625
n°6	Aménagement des abords de la Chapelle St Lucie		60
n°7	Création stationnement à l'entrée des Combes		234
n°7	Création stationnement à l'entrée des Combes		66
n°8	Aménagement de voirie et stationnement aux Combes		91
n°9.1	Aménagement de voirie et stationnement aux Combes		84
n°9.2	Aménagement de voirie et stationnement aux Combes		56
n°9.3	Aménagement de voirie et stationnement aux Combes	22	
n°10	Création stationnement sortie des Combes	69	
n°11	Création d'une voie d'accès et d'une aire d retournement	200	
	Total		6812